

**PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 janvier 2010 à 20 H 00**

Convocation du 19 janvier 2010

Présents : MM. COGNARD, BIOT, VAROT, JOURNET, LAROCLETTE, PENILLARD, LEGENDRE, VINCENT, PERRATON, FEY Mmes GIVOIS, BOURDON, PIN, MORAT  
Excusée : Mme GROUX

Lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2009 par M. Camille BIOT et approbation de celui-ci à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. Michel FEY est désigné secrétaire de séance.

Compte-tenu de la présence d'auditeurs intéressés par le projet de constructions proches de l'allée du Château de Chaintré, M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'examen du point n° 4 en priorité. Accord du conseil municipal.

**1° Demande d'accès desserte communale Les Granges**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les Maisons France Confort sollicitent l'accord de la commune autorisant un accès unique par la desserte communale des Granges afin de réaliser leur projet d'implantation de 5 maisons, sur le terrain de M. GROSJEAN, cadastré ZC 209.

Un plan du projet de division du terrain est parvenu en mairie le 16 décembre dernier. Contact ayant été pris avec la Direction Départementale des Territoires, M. le Maire souligne que cet accès ne pourrait être autorisé qu'avec l'aval du Département concernant la sortie des véhicules sur la R.D. n° 189 et au travers d'un permis d'aménager.

Après avoir répondu aux questions soulevées par M. Penillard représentant les habitants du Château de Chaintré, il est rappelé les décisions prises lors de la séance du 12 décembre dernier, à savoir : demandes d'une étude de sol, busage du fossé et protection des platanes .

M. le Maire signale d'ores et déjà qu'en cas de réalisation de ce projet, la reprise des parties communes n'est pas envisagée.

M. Penillard pose à nouveau la question relative à la plantation des arbres près de la station de lavage : M. le Maire et M. PERRATON réaffirment qu'il convient tout d'abord de procéder à l'étalement des terres et d'aménager le terrain après l'hiver d'où une plantation qui ne pourrait intervenir qu'à l'automne prochain.

Concernant le dépôt des terres (et gravats) sur ce terrain, M. le Maire assure que le personnel communal se rendra sur place pour repousser ces dépôts sur le terrain.

**2° Préparation budgétaire : bâtiments, voirie...**

Compte-tenu des investissements réalisés au cours des années 2008 et 2009, et afin de procéder aux remboursements des prêts relais effectués (180 000 €), M. le Maire propose de préparer sur le budget 2010 les investissements à réaliser à partir de 2011, à savoir :

**Travaux de bâtiments :**

- création d'un garage communal (pour libérer emplacement sous école) et d'un local pompiers attenant.
- mise aux normes de la salle polyvalente (au plus tard en 2015) avec installation

d'un ascenseur et insonorisation du bâtiment

En effet, pour bénéficier de la dotation de l'Etat, les dossiers présentés doivent concerner des travaux prêts à démarrer, ce qui n'est actuellement pas le cas car les études sont à réaliser.

**Travaux de Voirie :**

Savy : Enfouissement des réseaux prévus en 2011 suivis de la réfection de la voirie

Après échanges, le conseil municipal décide des priorités sur le budget 2010 :

**Travaux de bâtiments :**

Réfection chauffage logement boulangerie

Remplacement velux école

**Travaux de Voirie :**

Les Claudes Henrys – Les Buissonnats : réflexion sur un plan de circulation

Savy : réflexion sur un plan de circulation et travaux d'écoulement des eaux pluviales

Etude rondpoint nord Zac des Bouchardes

Numérotation des rues

Remise en état des allées du parcours sportif

Réfection fossés en prairie

La commission des chemins (+ Michel FEY) se réunira le vendredi 12 février 2010 à 9 H 30 pour définir les priorités de travaux

**Projets divers :**

- remplacement d'outillage divers suite aux vols des ateliers

- camion des pompiers

- tables et chaises pour terrasse du bar

M. Perraton demande l'équipement en petit matériel pour effectuer le ménage de la salle polyvalente par les particuliers qui la louent.

M. le Maire signale qu'il convient de faire une inspection du toit de l'église suite à l'apparition de nouvelles gouttières.

La réfection de la porte de l'église sera prise en charge par la Communauté de Communes ainsi que l'installation d'une table d'orientation aux Plessys.

**3° Embauche Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelles**

M. le Maire informe qu'il a sollicité de la Mission Locale du Macônnais l'aide au recrutement d'un jeune dans le cadre du **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelles**, à compter du mois d'avril prochain pour l'aide à l'entretien des espaces verts. Dossier en attente.

**4° Rondpoint au nord de la zone des Bouchardes**

Concernant le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RN 6 au nord des Bouchardes, M. le Maire présente la proposition de l'étude demandée par la Commune de Vinzelles. Celle-ci a été établie par le bureau calad'études. Son montant s'élève à la somme H.T. 4 420 € et serait supporté par moitié entre Vinzelles et Chaintré. La commune de Vinzelles préparera un projet de convention permettant à la commune de Chaintré de payer sa contribution. Le conseil municipal donne un accord de principe.

Une rencontre est prévue semaine prochaine avec le cabinet C.B.I et M. Berland de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) concernant l'aménagement de ce rondpoint attendu par de futurs investisseurs.

L'enquête publique relative à ce sujet se déroule actuellement et jusqu'au jeudi 4 février prochain.

Une réunion est prévue début mars en mairie avec la D.D.T. concernant l'établissement du plan de prévention du risque inondation (PPRI).

## **5° Compte-rendus des commissions**

SYDESL : M. Biot donne lecture du rapport d'activités et du bilan financier 2008 du SYDESL. Il fait part également de la proposition du SYDESL de réduction de la durée nocturne de l'éclairage public .

Après débat, et compte-tenu du fait que l'éclairage des bâtiments publics s'arrête à minuit, que l'éclairage de la Place du Luminaire a été conçu pour un fonctionnement en basse consommation, que l'allée du Château de Chaintré s'éteint aux environs de 21 H 00, et afin de limiter tout risque d'accident par défaut d'éclairage, le conseil municipal décide de ne pas réduire la durée de l'éclairage public.

ZAC des Bouchardes : M. le Maire fait part de l'arrivée de nouveaux commerces : LEADER PRICE, ALDI, READY CASH

Numérotation des rues : M. Varot informe sur l'avancée des travaux de la commission qui se réunira le lundi 22 février prochain à 18 H 30. Le secrétariat de mairie procède actuellement à l'élaboration d'une fiche par rue.

Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais : M. le Maire signale qu'il convient de remettre à jour les circuits VTT afin de conserver le label attribué. Des pancartes seront réimplantées et quelques nouveaux circuits créés.

SITUM : M. Biot signale qu'en cas d'absence de ramassage scolaire, il est prévenu par message informatique. Afin de prévenir les parents concernés, il serait souhaitable qu'ils lui communiquent leur adresse de messagerie internet à [biot.camille@wanadoo.fr](mailto:biot.camille@wanadoo.fr)

SIVU des crues : M. Varot informe de la mise en place d'une sous-commission de gestion de crise des inondations afin de définir les travaux à effectuer par chaque commune concernée pour l'entretien des fossés en prairie. Différents devis ont été établis : débroussaillage, curage... La participation de Chaintré pourrait s'élever à la somme de 7 000 €.

## **6° Questions diverses**

- Déneigement : M. le Maire fait part des difficultés d'approvisionnement en sel et des dégâts causés par une utilisation intempestive de celui-ci. De fait, il propose, une concentration du salage sur les points dangereux : côtes. Le Maire rappelle qu'il appartient aux propriétaires de déneiger leur trottoir.
- Club de l'Amitié : le bureau a été renouvelé le 14 janvier dernier. Louis MAROT en est le Président.
- M. le Maire informe que Mme Marietta TRICHET, Maire de Coëx et Conseillère Générale a été décorée de la Légion d'Honneur. Les félicitations de la municipalité lui ont été transmises.
- Cimetière : la commission cimetière se réunira le vendredi 12 février prochain à 8 H 30.
- Electrification : M. Fabrice LAROCLETTE rapporte la plainte de M. Ronjon concernant les dégradations qui aurait été perpétrées compte-tenu du dégel sur le terrain de pétanque et devant l'entrée de sa propriété par un chauffeur de l'entreprise ayant réalisé les travaux de remplacement du transformateur des Plessys.
- Les Claudes Henrys : M. Legendre rapporte l'agacement des habitants du lotissement des Claudes Henrys engendré par le dépôt de sacs d'ordures ménagères sur la plateforme

réservée aux poubelles. Ces sacs sont déposés « clandestinement » et déchiquetés par des animaux errants. Ce sont donc les riverains qui procèdent au nettoyage et qui doivent déposer les encombrants à la déchetterie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 25 février 2010 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15

Le Maire,  
Jean-François COGNARD